

ANNEXE .PT - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .PT

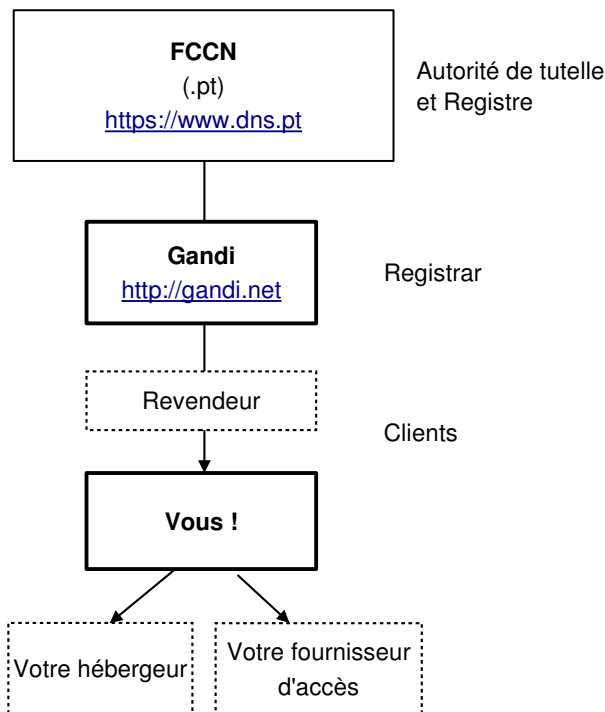
version n° 2.1 du 13 décembre 2012

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .PT supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .PT.1. Autorité de tutelle et Registre

.PT est l'extension officielle du Portugal. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .PT :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .PT.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .PT, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .PT, définies par FCCN, consultables à l'adresse suivante :

- Règles d'enregistrement :
<https://www.dns.pt/en/regras-de-dominios>

Ce document contractuel, que Vous reconnaissez avoir lu et accepté via Notre Interface, Vous lie au Registre du .PT. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Article .PT.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :
<http://www.gandi.net/domain/pt/info>

Les .PT sont ouverts à tous.

Pour enregistrer un nom de domaine en .PT, Vous devez respecter les conditions suivantes :

- la durée d'enregistrement est de 1 an ;
- pour éviter la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **au plus tard 2 jours avant la date d'Expiration** ;
- fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre du .PT peut détruire Votre nom de domaine ;
- certains termes sont interdits à l'enregistrement :
<https://www.dns.pt/en/regras-de-dominios> (Article 9), ainsi que les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ;
- les noms géographiques enregistrés directement en .PT (non fournis par Gandi) peuvent être enregistrés uniquement par l'autorité administrative compétente, cette règle ne s'applique pas aux noms de domaine enregistrés en .COM.PT (<https://www.dns.pt/en/regras-de-dominios> Article 11b) ;
- en cas d'enregistrement spéculatif ou abusif (notamment violation des droits des tiers), le Registre peut suspendre le nom de domaine pour une durée de 30 jours, pendant laquelle le propriétaire d'un droit antérieur peut revendiquer l'enregistrement du nom de domaine. A expiration de cette période, le Registre pourra détruire le nom de domaine ou le réactiver au nom du titulaire initial selon les cas (<https://www.dns.pt/en/regras-de-dominios> Article 35).

Lors de l'enregistrement de Votre nom de domaine, veuillez préciser :

- pour les personnes morales Votre numéro de TVA ou équivalent,

- pour les personnes physiques portugaises Votre numéro d'identification fiscale, pour les autres personnes physiques Votre numéro de carte d'identité,
- Votre acceptation ou refus de Vous soumettre à la procédure de résolution des litiges spécifiques aux .PT (acceptation par défaut).

Article .PT.4. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :

<https://www.gandi.net/domain/price/detail/pt>

Article .PT.5. Stockage des données personnelles

Vous acceptez que le Registre du .PT accède à Vos données personnelles et les rende publiques dans une base de données [Whois](#).

Cependant, Vous pouvez choisir de ne pas divulguer certaines données personnelles dans cette base de données publique, sur demande écrite au Registre.

Article .PT.6. Règlement des litiges

Le Registre du .PT a mis en place une procédure alternative de résolution des litiges facultative spécifique pour les domaines en .PT, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve (excepté en cas de refus express lors de l'enregistrement de Votre nom de domaine) :

- Règles : <https://www.dns.pt/en/regras-de-dominios> (Arbitration)
- Organismes régulateur : <https://www.arbitrare.pt>

Article .PT.7. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation (attention ce code est unique et **valable un mois**) et le numéro de processus associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ces codes sur [l'interface](#) du Registre ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement. Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un mois avant Expiration.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Le transfert d'un nom de domaine en .PT ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Selon les règles techniques du Registre, il n'est pas possible de verrouiller un domaine en .PT contre les transferts.

Article .PT.8. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire n'est **pas disponible sur Notre Interface**. Cependant si Vous devez changer le propriétaire d'un nom de domaine, veuillez contacter Notre service clients (des documents seront requis).

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine en .PT ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .PT.9. Processus de destruction

La veille de la date d'Expiration, Gandi relâche le domaine au Registre. Tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont alors désactivés.

A partir de cette date, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 30 jours calendaires.

Si le domaine n'est ni renouvelé ni restauré dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

-fin de l'annexe .PT-